

COMMUNE DE SAINT PARES AUX TERTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt,

Le mardi 23 juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socioculturelle Deterre Chevalier en séance à huis clos compte tenu de la crise sanitaire Covid 19, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

Etaient présents : Lucien SPILMANN, Marie-Laurence MOREAU, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Philippe LECLERCQ, Magali CHABROL, Maire Adjoint, Jean-François GIRARDIN, Elisabeth FRANCOIS, Jean-Claude MONSSUS, Raymonde BOURCEREAU, Pascal DAUTREVAUX, Denis MARTZEL, Isabelle DUMANGE, Géry MIRAT, Magali VALENTIN, Arnaud POMAREDE, Stéphanie CAROUGEAT, Nelli BALIKIAN (à partir de 18 h 35), Maryse PETIT, Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 juin 2020

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS : 16 juin 2020

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2020

Adrien NIEUWMUNSTER a été désigné secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 22

23 à partir de 18 h 35

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2020.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière, les marchés à procédure adaptée et les décisions en matière de contentieux réalisés depuis le dernier conseil municipal.

PROPOSE d'allouer au Maire et aux Adjointes les indemnités de fonctions prévues aux articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales aux taux maximum soit 51.6 % de l'IB 1027 pour le Maire et 19.8 % de l'IB 1027 pour les Adjointes.

DECIDE de procéder aux désignations suivantes :

- Prévention Routière : Mr Adrien NIEUWMUNSTER, délégué titulaire et Mr Arnaud POMAREDE, délégué suppléant.
- Comité de Tourisme de la Région de TROYES : Mr Jean-François GIRARDIN, délégué titulaire, Mme Magali CHABROL, délégué suppléant ;
- Représentant de la commune aux conseils d'écoles : Mme Marie-Laurence MOREAU ;
- Correspondant Défense : Mr Adrien NIEUWMUNSTER ;
- Délégué à la commission intercommunale d'accessibilité de Troyes Champagne Métropole : Mme Magali VALENTIN ;
- CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Mme Régine MERRAD ;
- AS du Tertre (Association Sportive du Tertre) : Mr Adrien NIEUWMUNSTER, titulaire, Mr Denis MARTZEL, suppléant ;
- Association SAINT PARRES AUX LIVRES : Mme CHABROL Magali, Mr GIRARDIN Jean-François, Mr DAUTREVAUX Pascal ;
- Comité Social du Personnel Communal : Mr Jack HIRTZIG, Mme Régine MERRAD, Mr Joël FRANCOIS ;
- Comité des Fêtes : Mmes Elisabeth FRANCOIS, Régine MERRAD, Raymonde BOURCEREAU, Mrs Denis MARTZEL, Pascal DAUTREVAUX, Philippe LECLERCQ, Jean-Charles BAYOL.
- Sté SPL XDEMAT: Mr Arnaud POMAREDE;
- Comité d'éthique vidéo protection : collège des élus : Mrs Jack HIRTZIG et Lucien SPILMANN, collège des personnalités qualifiées : la Directrice Générale des Services et le Chef de la police municipale intercommunale ;

DECIDE d'élaborer les commissions communales comme suit :

Commission de la Voirie, de l'Urbanisme et de la Sécurité :

M. Jack HIRTZIG, M. Lucien SPILMANN, Mme Marie-Laurence MOREAU, M. Adrien NIEUWMUNSTER, Mme Régine MERRAD, M. Philippe LECLERCQ, Mme Magali CHABROL, Mme Isabelle DUMANGE, M. Jean-Claude MONSSUS, M. Joël FRANCOIS, M. Jean-Charles BAYOL, Mme Maryse PETIT, Mme Nathalie CARTIER.

Commission de la Jeunesse, des Affaires Scolaires, du CMJ et des bâtiments v afférents :

M. Jack HIRTZIG, Mme Marie-Laurence MOREAU, M. Lucien SPILMANN, M. Adrien NIEUWMUNSTER, Mme Régine MERRAD, M. Philippe LECLERCQ, Mme Magali CHABROL, Mme VALENTIN Magali, Mme Stéphanie CAROUGEAT, Mme Raymonde BOURCEREAU, Mme Elisabeth FRANCOIS, Mme Nelli BALIKIAN, M. Ludovic CRETE.

Commission de la Vie Associative, des Sports et des bâtiments y afférents :

M. Jack HIRTZIG, M. Adrien NIEUWMUNSTER, M. Lucien SPILMANN, Mme Marie-Laurence MOREAU, Mme Régine MERRAD, M. Philippe LECLERCQ, Mme Magali CHABROL, M. MARTZEL Denis, Mme Elisabeth FRANCOIS, M. Ludovic CRETE.

Commission de la Cohésion de la Population, des Fêtes et des Cérémonies :

M. Jack HIRTZIG, Mme Régine MERRAD, M. Lucien SPILMANN, Mme Marie-Laurence MOREAU, M. Adrien NIEUWMUNSTER, M. Philippe LECLERCQ, Mme Magali CHABROL, M. MARTZEL Denis, Mme VALENTIN Magali, M. Géry MIRAT, M. Pascal DAUTREVAUX, Mme Elisabeth FRANCOIS, Mme Nelli BALIKIAN, M. Jean-Charles BAYOL, Mme Raymonde BOURCEREAU.

Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie :

M. Jack HIRTZIG, M. Philippe LECLERCQ, M. Lucien SPILMANN, Mme Marie-Laurence MOREAU, M. Adrien NIEUWMUNSTER, Mme Régine MERRAD, Mme Magali CHABROL, M. MARTZEL Denis, M. Jean-François GIRARDIN, M. Jean-Charles BAYOL, M. Jean-Claude MONSSUS, Mme Isabelle DUMANGE, Mme CAROUGEAT Stéphanie, M. Anthony BUONANNO.

Commission de la Vie Culturelle et de la Communication :

M. Jack HIRTZIG, Mme Magali CHABROL, M. Lucien SPILMANN, Mme Marie-Laurence MOREAU, M. Adrien NIEUWMUNSTER, Mme Régine MERRAD, M. Philippe LECLERCQ, M. Pascal DAUTREVAUX, M. Jean-François GIRARDIN, M. Géry MIRAT, M. Arnaud POMAREDE, M. Joël FRANCOIS, Mme Maryse PETIT.

DESIGNE les membres de la Caisse des Ecoles comme suit : Mme Marie-Laurence MOREAU, Mrs Pascal DAUTREVAUX, Adrien NIEUWMUNSTER, Jean-François GIRARDIN, Ludovic CRETE.

DESIGNE les membres du Centre Communal d'Action Sociale comme suit : Mmes Magali VALENTIN et Régine MERRAD, Mrs Pascal DAUTREVAUX et Ludovic CRETE.

ACTE la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- 3 membres titulaires :
 - Mr Lucien SPILMANN,
 - Mme Régine MERRAD,
 - Mme Maryse PETIT,

- 3 membres suppléants :
 - Mme Marie-Laurence MOREAU,
 - Mr Philippe LECLERCQ,
 - Mr Joël FRANCOIS,

DESIGNE plusieurs personnes pouvant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, la constitution définitive de ladite commission relevant d'une décision de la Directrice Départementale des Finances Publiques, comme suit :

TITULAIRES :

- M. Jacques LIOCHON
- M. Daniel MEUNIER
- M. Jean Marc THOMY
- M. Roland OSWALD
- M. Jean-Paul BUREL

- Mme Dominique SPILMANN
- M. Robert DUCROS
- M. Laurent PINEAU
- Mme Maeva LE HUERON
- M. Pierre ROBERT
- M. Anthony BUONANNO
- M. Yucel SEFER
- M. Alain VERNEL
- Mme Marie Christine FERRARI
- Mr Thierry TREMET
- Mr Didier REMY

SUPPLEANTS :

- Mr BOURCEREAU Yann
- Mme BOURCEREAU Raymonde
- Monsieur MONSSUS Arnaud

DESIGNE comme représentants de la commune au SDEA, Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, Mr Philippe LECLERCQ et Mme Isabelle DUMANGE, délégués titulaires, et Mrs Denis MARTZEL, Jean- Charles BAYOL, délégués suppléants ;

VOTE les taux d'imposition des taxes locales 2020 comme suit :

- Foncier Bâti : 20.15 %
- Foncier non Bâti : 21.38 %

correspondant à un total de produit attendu de 1 243 963 €. A noter qu'en raison de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 et ne font plus l'objet d'un vote par le conseil municipal.

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant pour la durée du mandat à acquérir des présents dans différentes situations.

DECIDE de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme en précisant les objectifs poursuivis par cette procédure comme suit :

- Préserver le cadre de vie de la commune de Saint Parres Aux Tertres ;
- Favoriser la réflexion sur des lieux de partage pour les Patrociens ;
- Limiter l'imperméabilisation des terres agricoles et naturelles en limitant les extensions commerciales et résidentielles ;
- Protéger de l'urbanisation les zones sensibles d'un point de vue environnemental ;
- Favoriser le développement des voies douces reliant les différents quartiers de la commune ;
- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les constructions futures et dans l'urbanisation de la commune ;

DECIDE d'attribuer des subventions pour différentes associations locales et 3 associations caritatives comme suit :

BENEFICIAIRES	EN EUROS
Compte 6574	
Comité Social du Personnel Communal	8 636 €
Comité des Fêtes	3 000 €
Coopérative Scolaire Primaire Brossolette - Ferry	700 €
Coopérative Scolaire Maternelle Jules Ferry	350 €
Amicale des Secouristes	1 100 €
U.N.R.P.A.	400 €
Amicale des Anciens Combattants	345 €
U.D.C.A.F.N	345 €
Gymnastique Volontaire	600 €
Papiers, Crayons	150 €
Les Petits Bouts de SAINT PARRES AUX TERTRES	500 €
Vélo Club Saint Parres Aux Tertres	500 €
Les Comédiens du Tertre	500 €
Association du Patrimoine	500 €
Banque Alimentaire de l'Aube	800 €
Secours Catholique	800 €
Secours Populaire	800 €
TOTAUX	20 026 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de services avec la ville de TROYES pour des prestations de Reprographie –PAO.

DECIDE d'autoriser la signature d'un avenant N° 2 pour le lot N° 3 Gros Œuvre-Façades d'un montant de 4 722 € HT pour permettre d'assurer la désinfection et le nettoyage journalier de la base de vie située sur le chantier de construction du bâtiment périscolaire, en raison de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID 19.

ACCORDE la dérogation à la règle du repos dominical aux commerces de détail pour les dimanches 19 et 26 juillet en remplacement des dimanches 28 juin et 5 juillet 2020, en raison du contexte exceptionnel actuel et du report des soldes d'été.

ADOpte une décision modificative budgétaire d'un montant global de 100 400 € soit 76 550 € en section d'investissement et 63 850 € en section de fonctionnement.

Questions diverses :

- Mme BOURCEREAU demande s'il serait possible d'avoir des adresses emails pour tous les élus.
- Mr MIRAT Géry demande s'il serait possible d'obtenir la liste de tous les commerçants avec adresse emails et numéros de SIRET.

Séance close à 20 heures 20.

LE MAIRE,

Jack HIRTZIG